



## L'informateur

### # 46 – le 11 octobre 2015

Bonjour à tous,

Un seul sujet.

### L'accès internet haute-vitesse sur le territoire du lac Clair

Vous n'êtes pas sans savoir que le conseil d'administration travaille pour procurer l'accès Internet haute-vitesse, autrement que par connexion satellitaire, au plus grand nombre de propriétaires.

Des informations à ce sujet vous ont d'ailleurs été fournies régulièrement par voie de ce bulletin ou lors des assemblées générales annuelles.

Depuis le mois d'août 2013, les responsables de ce dossier au sein du conseil d'administration sont en relation avec la compagnie Xittel pour concrétiser ce projet.

En septembre 2014, Xittel lançait enfin le service. Mais l'antenne érigée sur la montagne au nord-ouest du lac ne couvre pas l'ensemble du territoire.

Pour assurer un plus vaste rayonnement, il faut installer une antenne répéitrice pour couvrir les secteurs non-couverts. Cette nécessité vous a été communiquée lors de l'Assemblée générale de juin dernier.

Trois scénarios pour ce faire ont échoué à ce jour, chacun requérant plusieurs semaines de préparatifs.

On vous a parlé de l'échec du second scénario dans le bulletin # 44 en juillet dernier.

Le troisième a récemment échoué parce que les propriétaires de la résidence située le plus près de l'emplacement choisi se sont opposés au motif que l'antenne aurait été directement en face des fenêtres principales de leur résidence, celles-ci étant orientées vers la route.

Sensible à cette situation, le conseil d'administration a alors demandé au fournisseur du service de suspendre les démarches visant à l'obtention des autorisations de construction, le temps d'identifier d'autres options.

Le comité du conseil chargé d'assurer le suivi de ce dossier a ainsi examiné avec le fournisseur d'autres solutions afin de finaliser le projet avant que le délai fixé pour pouvoir profiter de la subvention gouvernementale ne vienne à expiration. La

compagnie Xittel a jusqu'à la fin de novembre 2015 pour s'exécuter. Passé ce délai, les coûts d'implantation, sans subvention, pourraient empêcher le fournisseur de poursuivre le projet.

L'option envisagée voulant que le service Internet puisse être dispensé par la fibre optique s'avère beaucoup trop coûteuse compte tenu de la population à desservir.

Dans ce contexte, le conseil d'administration a finalement identifié un emplacement qui se prête mieux à l'érection de la deuxième antenne. L'endroit choisi se trouve sur la propriété de l'Association, plus loin de l'emplacement faisant actuellement problème. La hauteur prévue pour la structure sera diminuée pour qu'elle soit moins visible.

Les résidants habitant près de cet emplacement ne verront pas la structure qui sera érigée plus profondément dans la forêt.

Les personnes habitant de l'autre côté du lac ne verront qu'une partie de l'antenne dont la base sera camouflée par la végétation environnante.

Le fournisseur du service Internet nous confirme que cette antenne-relais permettra à une proportion très importante de résidants de pouvoir bénéficier du service.

Pour les résidences qui ne pourront être desservies par cette antenne, il sera possible d'identifier des solutions qui ne peuvent être envisagées actuellement en l'absence d'une deuxième antenne-relais.

Après discussions sur le bien-fondé sur la desserte du lac par Internet et sur le nouvel emplacement, le conseil d'administration a demandé au fournisseur d'enclencher de nouveau le processus visant à obtenir les autorisations nécessaires à l'érection de la structure sur cet emplacement.

L'objectif du conseil d'administration est de voir finalisé cet automne ce projet de fourniture du service Internet haute-vitesse au plus grand nombre de propriétaires désireux de s'abonner.

*Vos administrateurs*  
[www.lacclair.org](http://www.lacclair.org)